

Rouler avec sa e-trottinette en toute sécurité

La e-trottinette a connu un essor fulgurant ces dernières années. Mais face au nombre d'accidents en hausse, certaines règles sont à respecter.

Pratiques, rapides, et facilement transportables, les trottinettes électriques séduisent un large public et s'imposent comme un moyen de transport incontournable pour les trajets courts. Mais si les ventes ont explosé depuis quelques années en Suisse, il en va malheureusement de même pour le nombre absolu d'accidents impliquant les e-trottinettes. En 2019, 98 accidents étaient recensés contre 716 en 2023. Face à cette situation, le TCS rappelle la nécessité d'adopter des comportements responsables et de se conformer aux règles en vigueur.

Une réglementation trop souvent ignorée

Trop d'utilisateurs négligent le fait que la trottinette électrique est un véhicule motorisé. Par conséquent, il est formellement interdit d'emprunter les trottoirs et les zones piétonnes pour circuler. Une trottinette électrique reste un engin relativement lourd qui peut causer de graves blessures en cas de collision avec un piéton. Les conducteurs ont l'obligation d'emprunter les pistes cyclables, ou la chaussée, en cas d'absence d'aménagements cyclables. Ils doivent se conformer au code de la route en roulant à droite et les changements de direction doivent être signalés avec la main. Il est également obligatoire de circuler, de jour comme de nuit, avec les phares allumés.

La vitesse maximale autorisée pour ces engins est de 20 km/h, avec une puissance qui ne doit pas dépasser les 500 watts. Enfin, même si le port du casque n'est pas obligatoire, son utilisation est fortement conseillée, tout comme porter des gants.

Une utilisation responsable

Pour conduire une trottinette électrique en Suisse, il faut avoir au moins 14 ans. De plus, les conducteurs âgés de 14 à 16 ans doivent posséder un permis de conduire de catégorie M (destiné aux cyclomoteurs) ou G (pour les véhicules agricoles). Ces exigences visent à garantir une utilisation maîtrisée de l'appareil par les plus jeunes. Pour éviter toute mauvaise surprise, il est également conseillé de procéder, si possible, à un essai de la trottinette avant l'achat et de vérifier que le modèle est homologué pour circuler sur la voie publique. Une fois le véhicule acquis, il est préférable de s'habituer à sa conduite dans un endroit sécurisé et à l'écart du trafic et des dangers.

Risques en cas de non respect des règles

Les conducteurs qui ne respectent pas les règles de la circulation sur la chaussée, qui circulent sur les trottoirs et les zones piétonnes, ou qui n'ont pas l'âge minimum requis s'exposent à des amendes. Les trottinettes non conformes, qui ne respectent pas les normes techniques exigées, sont interdites et leur usage expose les utilisateurs à des sanctions ainsi qu'à la saisie du véhicule.